



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE DE LA COÉDUCATION « COLLÈGE-PARENTS-ÉLÈVES »



PRÉAMBULE

Les objectifs de la présente charte s'inscrivent dans une volonté de réussite de l'élève, de son bien-être et de son épanouissement au sein mais aussi hors de l'École.

Ils visent son insertion dans la société en tant que citoyen éclairé dans une démocratie, dans le respect des valeurs de la République.

La charte rappelle le caractère indispensable d'un dialogue de qualité et en confiance entre l'École, ses représentants et les parents.

C'est dans une communauté d'intérêts et d'objectifs qu'ensemble, nous construirons l'avenir de chaque élève.

ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE

Dès la rentrée, et tout au long de l'année, les représentants du collège informent les parents des règles de fonctionnement et les attendus pour la réussite et le bien-être de l'élève.

Les enseignants soutiennent auprès de leurs élèves l'autorité des parents dans le respect des droits de l'Enfant.

Les représentants de l'école s'engagent à communiquer toute information ou événement qui affecte la scolarité de l'élève.

La Direction du collège peut solliciter les associations de parents d'élèves pour assurer la veille informationnelle et informer des évolutions académiques et ministérielles en cours ou en préparation.

Les représentants du collège mobilisent les parents dans l'objectif d'un accompagnement toujours plus efficient.

Une charte des conseils de classe (en annexe) est présentée aux parents d'élèves précisant le cadre de ces réunions périodiques et l'engagement de chacun.

ENGAGEMENTS DES PARENTS

Les parents soutiennent auprès de l'élève l'action des représentants de l'École, leur autorité, leur professionnalisme ainsi que les valeurs de la République.

Les parents exercent pleinement leurs responsabilités notamment en veillant à la ponctualité et l'assiduité de leur enfant.

Les parents suivent régulièrement la scolarité de leur enfant, au travers des outils mis en place par l'École (carnet de liaison, outils numériques, bulletin trimestriel ...) et s'engagent dans leur processus éducatif tout au long de l'année.

Les parents s'engagent à assister aux différentes rencontres qui jalonnent la scolarité de leur enfant (rencontres parents-professeurs, rencontres avec les représentants de l'École, ...) et à communiquer toute information ou événement qui pourrait l'affecter.

Dans le Règlement Intérieur du collège voté chaque année, au chapitre « ENT Pronote et site internet du collège », sont précisées les modalités d'échanges constructifs et notamment l'invitation à privilégier le carnet de liaison pour une communication plus formelle et bénéfique à l'élève.

Les représentants des parents d'élèves peuvent accompagner les démarches des familles dans le cadre d'un dialogue constructif avec l'établissement.

ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à être acteur de ses propres apprentissages, à respecter ses pairs et les représentants de l'École, et à contribuer positivement au climat scolaire.

L'élève facilite les échanges dans la communication entre l'École et sa famille.

Pour le collège

Les parents

L'élève